

GUIDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DRIVER Z

Bienvenue au programme Driver Z de la Société d'assurance publique du Manitoba offert au niveau secondaire. L'objectif de ce programme est de développer des conducteurs prudents à long terme, de réduire les collisions impliquant de jeunes conducteurs et de développer une culture proactive de la sécurité routière parmi les nouveaux conducteurs.

Driver Z fait vivre aux élèves diverses expériences d'apprentissage en ligne, offre des cours en classe, met les élèves dans le siège du conducteur, teste les connaissances des élèves en tant qu'observateurs dans la voiture et aide à guider les étudiants et les co-pilotes par des exercices à domicile.

Exigences relatives à la présence

Les moniteurs du programme Driver Z doivent être avisés de toute absence des étudiants – que ça soit des cours en classe ou en voiture. Les élèves doivent assister à au moins 18 heures des 20 heures de classe prévues pour compléter la partie théorique du cours. Ils doivent suivre les 15 heures de cours en voiture, y compris l'évaluation de l'état de la préparation d'une heure, pour compléter la partie pratique du cours.

Si un élève ne suit pas une leçon de conduite en voiture prévue sans avoir donné un préavis de 24 heures au moniteur. La leçon ne peut être reprise qu'aux frais de l'élève. S'il rate deux cours en voiture prévus sans préavis de 24 heures, il sera expulsé du programme sans remboursement. Les lieux d'embarquement et de débarquement pour les cours en voiture seront situés à l'école hôte.

Exigences de certificat

Pour obtenir un certificat Driver Z, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes dans l'année suivant la date de début du cours :

- assister à au moins 18 des 20 heures de classe prévues;
- obtenir au moins 80 % sur toutes les tâches attribuées;
- effectuer au moins 45 heures de conduite avec un conducteur qualifié et vérifier les heures sur le journal d'heures d'exercice;
- suivre les 15 heures d'instructions en voiture, y compris l'évaluation finale de l'état de la préparation de l'élève en voiture.

Processus d'évaluation

En classe

Pour réussir la partie en classe du programme Driver Z, les élèves doivent obtenir 80 % pour toutes les tâches en classe.

En voiture

Pour réussir la partie en voiture du programme Driver Z, les élèves doivent suivre les 15 heures de cours en voiture, y compris l'évaluation de l'état de la préparation de l'élève en voiture.

Afin de s'assurer que les co-pilotes et les élèves reçoivent une rétroaction constructive et opportune sur le rendement et les progrès de l'élève au volant, les moniteurs en voiture fourniront les commentaires suivants par l'entremise de l'application Driver Z :

- **Évaluation en voiture** – Ces évaluations sont effectuées pour chaque élève après chaque leçon de conduite. Les copilotes et les élèves doivent vérifier qu'ils ont reçu et examiné les évaluations.
- **Évaluation de l'état de préparation des élèves en voiture** – Ce rapport est fourni à chaque élève à la fin de la huitième et dernière leçon de conduite. L'évaluation de l'état de préparation en voiture a lieu dans l'année suivant le début du programme Driver Z et après que l'élève a terminé les 45 heures de pratique requises avec un copilote. Les étudiants deviennent admissibles après sept (7) mois à compter de la date de leur test de connaissances Driver Z. Cette évaluation détermine si l'étudiant est prêt à conduire de façon autonome.

Exercice à domicile

Les élèves doivent effectuer 45 heures de pratique avec un copilote et ne seront pas programmés pour l'évaluation finale de l'état de préparation en voiture tant que les heures de pratique requises n'auront pas été consignées et vérifiées.

Responsabilité du parent, tuteur légal et copilote

Driver Z est un partenariat qui comprend des moniteurs, des étudiants et des copilotes (parents, tuteurs légaux ou autres conducteurs superviseurs). La recherche sur la sécurité routière montre que la participation et la supervision des copilotes réduisent le risque de collision d'un nouveau conducteur.

Un conducteur superviseur ou copilote surveillant doit :

- terminer le cours de travail préparatoire;
- participer à la soirée initiale obligatoire;
- être un conducteur superviseur valide conformément à la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*;
- vérifier les heures de cours de conduite et les heures pratiques de l'instructeur.

Renseignements sur l'invalidité ou l'état médical

Les parents, les tuteurs légaux, les copilotes et les élèves doivent divulguer toute incapacité ou tout état médical qui peut affecter la capacité d'un élève à conduire un véhicule automobile en toute sécurité aux responsables de la conformité et des évaluations médicales au (204) 985-1900 ou sans frais au 1-866-617-6676. Tous les renseignements médicaux et renseignements d'invalidité demeurent confidentiels.

Certains étudiants peuvent être tenus de déposer des rapports médicaux ou de compléter une évaluation fonctionnelle spécialisée. Certains peuvent également nécessiter des modifications du véhicule avant de suivre une formation en voiture. Ces exigences médicales peuvent prendre plusieurs mois. Veuillez donc aviser les responsables du Programme de vérification de l'aptitude à conduire au début du processus (p. ex., la communication peut commencer avant même de s'inscrire à un cours du programme Driver Z).

Il incombe à l'élève (ou au parent ou tuteur de l'élève de moins de 18 ans) de signaler toutes les conditions médicales qui peuvent nuire à sa capacité de conduire en toute sécurité.

Procédures d'immatriculation de classe 5L

Les élèves peuvent gratuitement essayer de passer le test de connaissances de classe 5L en ligne à l'heure prévue dans la classe de Driver Z.

Infractions au code de la route

Les élèves sont responsables de toutes les infractions au code de la route, des contraventions et des amendes encourues pendant l'utilisation d'un véhicule de formation Driver Z, y compris, mais sans s'y limiter, les infractions capturées par les caméras d'application des règlements de la circulation. Lorsqu'une contravention est donnée ou qu'une amende est imposée à la suite de l'utilisation d'un véhicule de formation par un étudiant, celui-ci est tenu de payer l'amende correspondante. Les parents ou tuteurs légaux de l'étudiant sont responsables de l'amende si ce dernier n'est pas en mesure de la payer. Le défaut de payer le montant intégral du billet ou de l'amende peut entraîner la prise de mesures de recouvrement contre l'étudiant, le parent ou le tuteur légal, ou la suspension ou l'expulsion de l'étudiant du programme sans remboursement.

Collisions

Si l'on constate que les élèves sont responsables à 50 % ou plus pour une collision survenue alors qu'ils conduisaient un véhicule d'entraînement dans le cadre du programme Driver Z, leur cote de sécurité sera affectée. Selon les circonstances, l'élève peut également être tenu responsable de la franchise. Les parents ou tuteurs légaux de l'étudiant sont responsables de la franchise si ce dernier n'est pas en mesure de la payer. Le défaut de payer le montant intégral de la franchise peut entraîner la prise de mesures de recouvrement contre l'étudiant, le parent ou le tuteur légal, ou la suspension ou l'expulsion de l'étudiant du programme sans remboursement.

Remboursements

- Si un étudiant désire se retirer d'un cours, il doit annuler son inscription au moins 24 heures avant la date de début du cours pour recevoir un remboursement complet.
- Si un étudiant se retire d'un cours à l'intérieur de 24 heures de la date de début du cours, il ne recevra pas de remboursement.
- Les étudiants qui se retirent avant d'obtenir leur permis de classe 5L doivent fournir un certificat signé par un médecin qualifié qui justifie leur retrait afin d'obtenir un remboursement.
- Une fois qu'un étudiant a obtenu son permis de classe 5L, aucun remboursement ne sera accordé.

La Société d'assurance publique du Manitoba se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités du présent guide d'inscription au programme Driver Z.